

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté du Golfe-du-Saint-Laurent, tenue le 21 juin 2019 à 11 h 30 à la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent au 29, chemin d'Aylmer Sound, bureau 400, Chevery.

EST PRÉSENTE :

Madame Darlene Rowsell Roberts préfète suppléante, administratrice Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent.

SONT PRÉSENTS PAR TÉLÉPHONE :

Monsieur Randy Jones préfet, maire de Gros-Mécatina;
Madame Wanda Beaudoin conseillère, mairesse de Blanc-Sablon;
Monsieur Roderick Fequet conseiller, maire de Bonne-Espérance;
Madame Gladys Martin conseillère, mairesse de Saint-Augustin.

SONT AUSSI PRÉSENTES :

Madame Karine Monger directrice générale et secrétaire-trésorière;
Madame Marie Geneva Jones adjointe administrative et secrétaire-trésorière adjointe.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Résolution 2019-06-16
Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Résolution 2019-06-17
Appui à la Commission scolaire du Littoral – DEP en conduite d'engins de chantier;
4. Résolution 2019-06-18
Entente sectorielle de développement du bioalimentaire dans un contexte nordique pour la MRC Golfe-du-St-Laurent;
5. Fermeture de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 11 h 30, Madame Darlene Rowsell Roberts souhaite la bienvenue à tous.

RÉSOLUTION 2019-06-16 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 21 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Randy Jones

APPUYÉ par Madame Gladys Martin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 21 juin 2019.

RÉSOLUTION 2019-06-17 APPUI À LA COMMISSION SCOLAIRE DU LITTORAL – DEP EN CONDUITE D'ENGINS DE CHANTIER

CONSIDÉRANT QUE les services éducatifs de la Commission scolaire du Littoral coordonnent l'organisation et le développement des services d'enseignement et des services personnels aux

élèves, et ce, pour la clientèle jeune et adulte tant de la formation générale que de la formation professionnelle;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire du Littoral travaille en partenariat avec la Commission scolaire des Navigateurs afin de délocaliser la formation de « Conduite d'engins de chantier »;

CONSIDÉRANT QUE cette formation serait offerte à un maximum de 18 candidats pour une durée de 1095 heures en Basse-Côte-Nord entre mars et décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Roderick Fequet

APPUYÉ par Madame Wanda Beaudoin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPUYER l'offre de la formation de « Conduite d'engins de chantier » en Basse-Côte-Nord en 2020;

D'ENVOYER une copie de cette résolution à Monsieur Philip Joycey, administrateur de la Commission scolaire du Littoral et à Monsieur Vincent Joncas, Directeur des centres d'éducation aux adultes de la Commission scolaire du Littoral.

RÉSOLUTION 2019-06-18 APPUI À L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT DU BIOALIMENTAIRE DANS UN CONTEXTE NORDIQUE POUR LA MRC GOLFE-DU-ST-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1, article 126.2) prévoit qu'une municipalité régionale de comté (MRC) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette loi, une MRC peut conclure, avec les ministères et organismes du gouvernement et le, cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice des pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre de priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent identifie le secteur du bioalimentaire dans ses priorités d'intervention;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de l'entente est la mise en commun de ressources financières et techniques pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan stratégique de développement du bioalimentaire et de l'agriculture nordique pour le territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent pour une période couvrant les années 2019 à 2024;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires de l'entente sont le MAMH, le MAPAQ et RDEM;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Roderick Fequet

APPUYÉ par Madame Gladys Martin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'INVESTIR la somme de 30 000 \$ par année pendant 5 ans dans l'entente sectorielle de développement du bioalimentaire dans un contexte nordique pour la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

DE NOMMER Monsieur Randy Jones, préfet de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent, en tant que signataire de tous les documents inhérents à cette entente.

FERMETURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 11 h 50 par Madame Wanda Beaudoin, appuyé par Monsieur Randy Jones que la séance soit levée.